

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 1^{er} décembre 2020
Sont présents 17 conseillers municipaux.

Excusé : DUPEYRON Jean-Claude donne pouvoir à FAURE Jean-Pierre
PREVOT Bernard donne pouvoir à BROUSSE Christian

Absents :

Début de la séance à 20h32
Secrétaire de séance : PALLARD Sandrine

Monsieur le Maire demande de respecter une minute de silence suite à l'assassinat de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Subvention Amicale Laïque « Section Pétanque » pour construction « Halle citoyenne »
- Contrat d'apprentissage

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par :

POUR 19 voix CONTRE voix ABSTENTION voix

1) DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la visite des services sécurités sanitaires, il est nécessaire d'installer une hotte aspirante au-dessus de la plonge à la cantine scolaire. Afin de pouvoir régler cette installation, une décision modificative doit être prise :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres installation	2000.00	
020	Dépenses imprévues	-2050.00	

Après délibération, le conseil municipal autorise ce virement de crédits.

La VMC qui sera démontée sera installée dans la sacristie.

POUR 19 voix CONTRE voix ABSTENTION voix

2) LOYER 5A ROUTE DU SABLIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé 5A route du Sablier sera libre au 1er janvier 2021 et rappelle que le montant du loyer est actuellement de 447,48 € par mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant mensuel du loyer pour l'appartement T3 situé 5A route du Sablier à 450 € à compter du 1er janvier 2021.

POUR 19 voix CONTRE voix ABSTENTION voix

3) CONTRATS ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNELCNP

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge et qu'il est nécessaire de les renouveler pour 2021. Après avoir pris connaissance des

contrats adressés par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurance pour l'année 2021.

POUR 19 voix CONTRE voix ABSTENTION voix

4) TRANSFERT DE COMPETENCE FACULTATIVE POUR CONSTRUCTION ET GESTION D'UN CENTRE EVENEMENTIEL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la délibération prise par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise le 21 septembre 2020 pour la création d'un centre événementiel sur le site de Picquecailloux. Pour cela la C.A.B. doit prendre une nouvelle compétence facultative. Monsieur le Maire informe sur ce projet. Le montant du projet est estimé à 12 millions d'euros.

Après délibération, le conseil municipal vote :

POUR 8 voix CONTRE voix ABSTENTION 11 voix

5) DECISION SUR LE PAIEMENT DES LOYERS DES COMMERCES SUITE A LA CRISE SANITAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la crise sanitaire, les loyers du mois de novembre pour les 3 commerces n'ont pas été émis. Il précise au conseil municipal que 2 scénarios sont possibles :

- Annulation des loyers de novembre, avec écritures comptable
- Emission des titres à l'encontre des locataires avec possibilité pour eux d'un étalement de paiement

Il demande également de se prononcer sur les paiements des mois à venir pour chacun des commerçants.

Après délibération, le conseil municipal décide d'annuler le loyer des commerçants pour le mois de novembre 2020 et d'annuler le loyer de décembre et janvier pour le P'Tit Sablé et reprise du paiement des loyers de décembre pour Créatif et « Chez Astrid ».

POUR 19 voix CONTRE voix ABSTENTION voix

6) PETITIONS POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

Monsieur le Maire fait lecture de la pétition lancée par le Comité Régional de Vigilance Ferroviaire. Le Conseil municipal décide d'adresser au Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine un courrier pour demander le maintien et le développement des liaisons ferroviaires.

7) SUBVENTION AMICALE LAIQUE « SECTION PETANQUE » CONSTRUCTION D'UNE HALLE CITOYENNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'au titre du budget participatif départemental 2019, l'Amicale Laïque « section pétanque » a bénéficié d'une subvention de 36 000 € pour la construction d'une halle citoyenne sur un terrain communal et que la commune va apporter son aide financière. Lors du vote du budget, il avait été prévu la somme maximale de 20 000 € de subvention. L'association demande le versement d'un acompte d'un montant de 8 000 €. Après délibération, le conseil municipal accepte de verser l'acompte de 8 000 € et dit que le solde sera versé lors du décompte final des dépenses réglées.

POUR 19 voix CONTRE voix ABSTENTION voix

8) CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de faire un contrat d'apprentissage. Celui-ci concernerait un jeune pour les services techniques. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'apprentissage.

POUR 19 voix CONTRE voix ABSTENTION voix

9) DIVERS

- Remerciements de la famille VERGNAC suite au décès de VERGNAC Françoise
 - Suite à la participation du sondage lancé par I-CAD (Identification des carnivores domestiques), la mairie a reçu gratuitement un lecteur de puce électronique
 - Monsieur le Maire informe avoir reçu le projet de l'ATD concernant l'isolation et le chauffage de la maternelle. Concernant la cour de la maternelle, les derniers devis sont arrivés. La commission concernée étudiera les diverses propositions.
 - La commission sociale propose des devis pour l'achat de guirlande lumineuse. Il est décidé d'acheter une guirlande à l'entreprise ADN Light.
- Fin de la séance à 22 heures.